I) EXPRESSION ECRITE

L'exercice d'expression écrite se présente sous forme de deux questions portant sur un texte en arabe.

Avant tout, les candidats doivent savoir qu'ils sont tenus à respecter des règles de base très importantes. Le non-respect de ces règles est pénalisant :

- la réponse aux deux questions doit être rédigée en langue arabe et non en français ;
- le nombre de mots requis doit être *strictement* respecté. Ce nombre de mots est signalé clairement sur la page de couverture de l'épreuve. Une marge de 10% est tolérée. Beaucoup de candidats, tous les ans, ne respectent pas ce nombre de mots exigé. Ainsi, cette année encore, plusieurs copies ont obtenu la note zéro soit parce que le nombre de mots était inférieur au minimum demandé soit parce qu'il était supérieur au maximum. Le candidat ne doit pas compter sur le jour de l'épreuve pour trouver le juste milieu. Il ne peut arriver avec aisance à rédiger une quantité précise de mots qu'après une préparation sérieuse et un entraînement régulier. Il est à souligner, en effet, que les correcteurs comptent systématiquement les mots de chaque copie et sont étonnés de remarquer, tous les ans, que beaucoup de candidats marquent sur leur copie un chiffre qui est nettement supérieur ou inférieur au nombre réel de mots utilisés.

Il est utile de rappeler que la particule de coordination *wa* n'est pas comptabilisée dans le décompte.

La première question permet d'évaluer la compréhension du texte et la capacité des candidats à s'exprimer avec leurs propres mots. Ainsi, en répondant à cette question, le candidat doit s'abstenir d'exprimer son propre point de vue, de critiquer celui de l'auteur du texte ou d'ajouter des éléments qui n'existent pas dans le texte. Il doit, sans répéter mot à mot ce que dit le texte, retrouver dans celui-ci les éléments de réponse et les exprimer dans son propre style et de façon bien ordonnée. Le jury a regretté que plusieurs candidats n'aient pas su rendre l'idée essentielle de l'auteur et son argumentation et se soient contentés, le plus souvent, de résumer quelques paragraphes du texte, voire de recopier tout simplement les phrases de l'auteur.

La deuxième question, plus ouverte, permet d'évaluer la capacité du candidat à construire une argumentation personnelle et d'apprécier ses qualités d'expression et de jugement. Le jury s'attend à trouver dans la réponse un point de vue bien construit et bien appuyé par des arguments. Le candidat s'efforce de développer et de défendre ce point de vue, sans aucun dogmatisme, en se fondant sur ses connaissances et sur une culture générale solide. Or, le jury a été souvent déçu de lire des réponses qui n'étaient qu'une reformulation du point de vue de l'auteur du texte et de trouver un tas d'idées banales et de préjugés scandaleux.

La question de cette année portait sur le printemps arabe et plus précisément sur le processus de démocratisation "post-printanière" que vivent les sociétés arabes, avec ses avantages et ses inconvénients. Le jury s'attend à ce que le candidat traite tous les points évoqués dans la question, de façon ordonnée et qu'il appuie son point de vue par des exemples précis au lieu de rester dans les généralités.

Les candidats qui s'expriment sans se soucier d'ordonner et de hiérarchiser leurs idées sont évidemment pénalisés. Une présentation claire en plusieurs paragraphes est de rigueur.

Malheureusement, plusieurs copies ont présenté leur réponse en un seul bloc, sans paragraphes délimitant les différentes grandes idées de leur réponse, sans aucun retour à la ligne et sans se soucier de la ponctuation.

Le jury s'attend aussi à ce que les candidats puissent rédiger dans une langue soutenue, une langue de l'écrit, avec des phrases bien construites.

II) THEME

Le thème est un exercice technique qui met en valeur les compétences du candidat en grammaire, morphologie et syntaxe, et en lexique. Pour le mener à bien, il nécessite une connaissance subtile des deux langues. Si les candidats sont souvent bons en grammaire et en lexique, certains rencontrent des difficultés insurmontables lorsqu'il s'agit de traduire des tournures propres au génie de la langue où toute traduction littérale ne peut conduire qu'à un inévitable contre-sens.

Dans le thème de cette année, d'après le roman de Mohed Altrad, *Badawi*, plusieurs candidats ont rencontré des difficultés en voulant traduire des expressions telles que : « un nouveau changement, en perspective, », « trop loin pour faire le trajet tous les jours », « il était pratiquement sans ressources », « après l'indifférence avec laquelle il avait été accueilli », « il n'y avait pas de quoi s'inquiéter ». Le conseil à donner ici est de bien comprendre le sens de ces expressions et d'essayer de trouver dans la langue cible leur équivalent, sans s'obstiner à les traduire littéralement.

Il est aussi important de revoir les remarques déjà précisées dans les rapports des années précédentes concernant les fautes de grammaire (le pluriel externe masculin, le duel, les cinq noms, le duel, ...).

Les candidats doivent faire attention aussi au choix des temps.

Certaines expressions plus ou moins tolérées dans la langue de presse telles que "binnisba li" et "min taraf" ne sont pas les bienvenues dans des traductions littéraires. Il ne fallait donc pas traduire la phrase "Un nouveau changement, en perspective, une nouvelle école pour Maïouf" par "waqa'a tahawwul jadîd binnisba li-Maïouf".

Comme le précise le jury dans le rapport de tous les ans, ce n'est pas la peine que les candidats perdent leur temps à vocaliser (tachkîl) leur travail (thème ou expression écrite). Ceci ne leur rapporte aucun point.